Crésus Synchro

© 2026 - EPSITEC

1 - Introduction

© 2026 - EPSITEC

1 - Introduction

L'utilisation de Crésus Synchro nécessite un abonnement Crésus +.

Dans ce manuel, tous les exemples de fichiers liés à Crésus Comptabilité proviennent des modules Facturation et Salaires. Cependant, ces informations s'appliquent également à un fichier Crésus Banking indépendant de Crésus Facturation (fichier .crbank).

Le mécanisme de comptabilisation intégré à Crésus permet à des fichiers Crésus Facturation ou Crésus Salaires de produire des écritures comptables qui pourront être importées dans un fichier Crésus Comptabilité. Pour ce faire, tous ces fichiers doivent être enregistrés sur une même machine, ou dans un même réseau local.

Par ailleurs, depuis Crésus Comptabilité, il faut lancer manuellement l'opération de comptabilisation pour savoir s'il y a ou non des écritures en attente dans les fichiers de facturation ou de salaires.

Grâce à Crésus Synchro, il n'est plus nécessaire que les fichiers se trouvent sur une même machine ou un même réseau. Il suffit que chacune des machines concernées soit connectée à Internet, et la comptabilisation peut s'effectuer à distance, via un serveur sécurisé. D'autre part, Crésus Comptabilité affiche une notification chaque fois que des écritures ont été générées ou modifiées dans Crésus Facturation ou Salaires.

Le principe

Les détails techniques relatifs au stockage et à la transmission des données sont disponibles ici.

© 2026 - EPSITEC

Pour procéder à la comptabilisation automatique, Crésus Facturation et Crésus Salaires génèrent leurs écritures comptables dans un fichier .ecf, respectivement .ecs, que Crésus Comptabilité lit et intègre. Ces fichiers sont enregistrés dans un dossier dont le chemin est connu de Crésus Comptabilité.

De même, Crésus Comptabilité fournit des informations (plan comptable, codes TVA, etc.) à Crésus Facturation et Crésus Salaires dans un fichier .crp, lui aussi enregistré dans un dossier dont l'emplacement est connu de la facturation ou des salaires.

Avec Crésus Synchro, ces fichiers sont liés entre eux par le biais d'un **mandat**.

Crésus Synchro copie ces fichiers dans un dossier .crsync dédié, sur chacune des machines du mandat, puis il les stocke et les synchronise sur toutes les machines concernées.

Par défaut, **un mandat est local** : il n'est accessible que sur la machine courante, dans la session de travail de l'utilisateur qui l'a créé.

Un mandat local permet notamment d'afficher une notification dans Crésus Comptabilité lorsque de nouvelles écritures de facturation ou de salaires sont à intégrer.

Mais pour que d'autres utilisateurs puissent accéder à un mandat depuis des machines ou des sessions utilisateurs distinctes, le mandat doit être publié, afin que chaque utilisateur concerné puisse s'y abonner. On parle alors de **mandat partagé**.

Chaque mandat a un identificateur unique qui est communiqué aux différents utilisateurs par le biais d'un **ticket**.

> Si un mandat doit être traité sur des machines ou des sessions utilisateurs distinctes, il faut que le mandat soit enregistré sur chaque machine concernée, respectivement sur chaque session.

© 2026 - EPSITEC